

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	10004800
Taille de pneu valide	VF 650 / 85 R 42
LI / SI / PR	183 D
TL/TT	TL
Marque	Vredestein
Profil	TRAXION OPTIMALL
Sonderpostenkategorie	DA





Indications et caractéristiques

- Le Vredestein Traxion Optimall est un nouveau pneu VF pour tracteurs puissants
- Sa structure de carcasse extrêmement flexible permet de diminuer de 25 % la pression de gonflage pour un faible compactage du sol
- La zone supérieure du talon est spécialement renforcée et assure une bonne stabilité même avec une faible pression de gonflage
- La pointe rigide de la barrette au milieu de la bande de roulement assure la stabilité, une faible usure et un bon auto-nettoyage
- En cas d'utilisation sur route, la bande de roulement dotée d'un fort pourcentage de caoutchouc garantit une usure lente et une grande longévité
- Le contour arrondi de la bande de roulement assure un bon confort de conduite



Informations techniques

Numéro d'article	10004800
EAN	4040658137013
Taille de pneu valide	VF 650 / 85 R 42
LI / SI / PR	183 D
TL/TT	TL
Marque	Vredestein
Profil	TRAXION OPTIMALL
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	ECE 106
Nettogewicht [kg] (gültig)	390,00
Taille de jante recommandée	DW23B
Taille de jante autorisée	DW20B
Pression maximale de l'air [bar]	2,00
Largeur du pneu [mm]	665
Diamètre extérieur du pneu [mm]	2165
Stat. Rayon (SLR) [mm]	950
Circonférence de roulement [mm]	6395
Profondeur du profil [mm]	61,0
Contenance du pneu 75% [ltr.]	783
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
183 D	8750	65		2,00	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.